



Droit et devoirs du père en matière d'hébergement

Par **Vivelotte_old**, le 17/12/2007 à 20:34

Bonjour,

Mon ex-compagnon reçoit nos deux filles (11 et 12 ans) dans une yourte où il habite avec sa petite fille de 2 ans, sa compagne actuelle, et souvent d'autres personnes de passage. Tout le monde dort dans cette unique pièce (environ 35 m²). Il n'y a ni eau ni électricité, ni toilettes ni salle d'eau. Ma fille aînée se plaint d'entendre la nuit les ébats amoureux de son père. Je crains beaucoup pour leur "santé morale" dans ces circonstances, leur père n'étant, de plus, guère présent durant la journée, elles sont souvent laissées seules ou sous la "garde" d'adolescent guère plus âgés. Elles se plaignent très souvent de cet état de fait, ne pouvant profiter de leur père les rares fois où elles y vont. Le droit de visite et d'hébergement avait été fixé à la moitié des vacances scolaires, du fait de l'éloignement du domicile de leur père (370 km), mais c'était à une époque où il habitait avec sa compagne d'alors dans une "vraie" maison.

Mes filles reviennent toujours de ces séjours sales, avec des poux (systématique) et en manque évident d'une alimentation "correcte" (régime végétalien - ni produits animaux, ni lait, ni oeuf - très strict alors qu'à la maison on mange de tout). L'hygiène est de toute évidence manquante, ce qui est encore plus inquiétant pour des filles qui seront bientôt pubère. Elles n'ont la place de laisser leurs vêtements nulle part, leur père ne leur ayant même pas acheté de brosse à dent ou brosse à cheveux elles vivent donc dans leur valise qu'elle pose à côté du matelas par terre, où elles dorment.

J'ignore quelles sont ses obligations... Je sais qu'en Belgique, par exemple, les enfants DOIVENT avoir une pièce bien à eux pour y dormir afin d'avoir une certaine forme d'intimité, et séparément selon leur sexe (les garçons ne dorment pas avec les filles!)

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est de la loi française sur ces points? Car même si lui ne réclame pas vraiment beaucoup leur visite, j'aimerais pouvoir connaître leurs droits et ses devoirs vis-à-vis d'elle.

Merci.